



LE JOURNAL DE GUIGNOL

« Qui s'y frotte s'y cogne ! »

RÉPUBLICAIN, SATIRIQUE, HUMORISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS

VENTE EN GROS

chez Mme Veuve MELIN
Rue Quatre-Chapeaux, Lyon

ADMINISTRATION & RÉDACTION

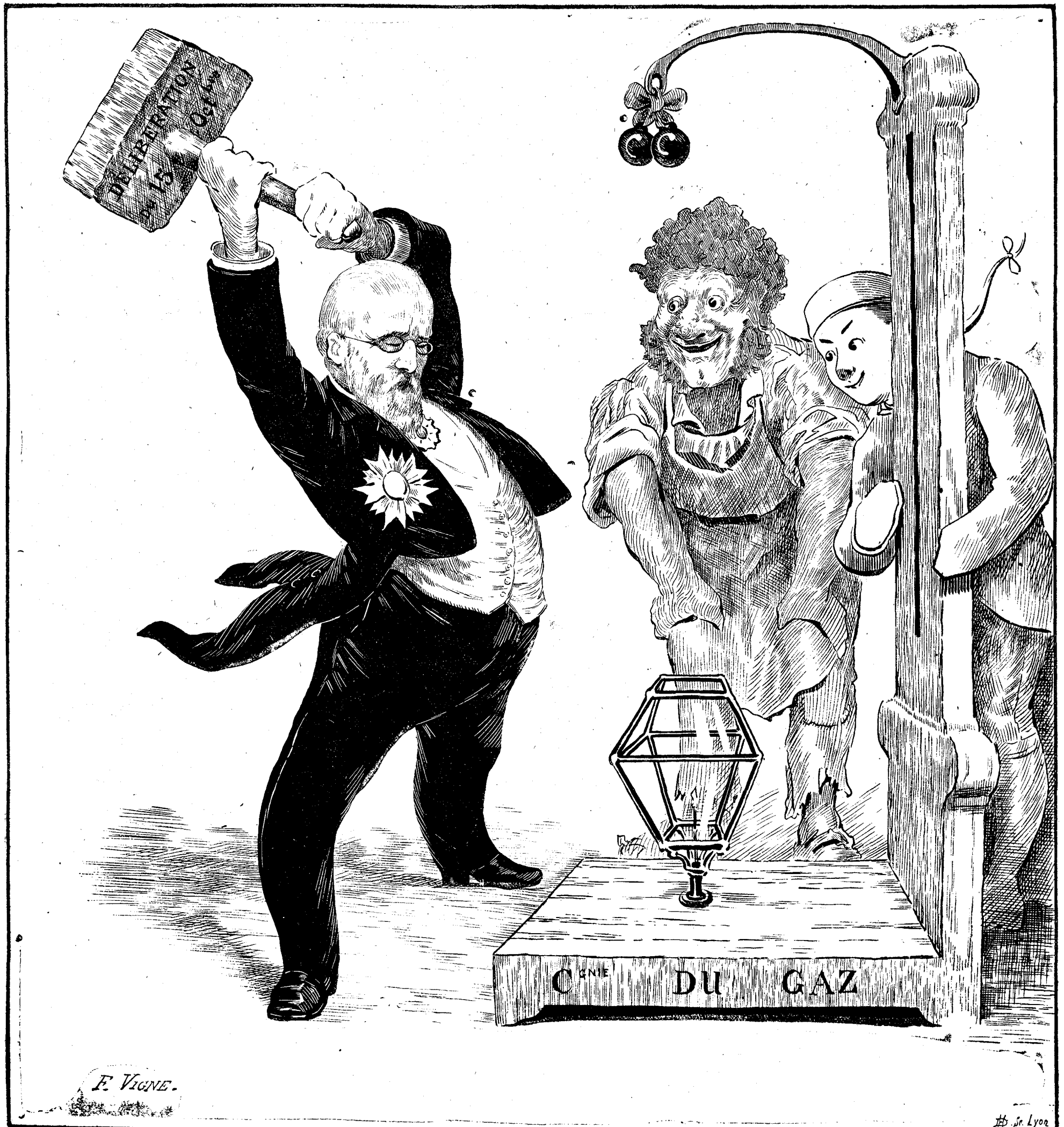
LYON. — Rue Cavenne, 20. — LYON

Avic. — La Direction du Journal de Guignol décline toute responsabilité de correspondances n'émanant pas d'elle et sans le timbre du journal. De même elle ne tiendra compte des communications qui ne seront pas adressées exclusivement au bureau du journal, 20, rue Cavenne, à Lyon.

ABONNEMENTS : 7 fr. par an. (Prix unique)

Les Annonces } AGENCE CENTRALE de PUBLICITÉ
sont exclu- } 7, rue Quatre-Chapeaux
sivement reçues } ou au Bureau du Journal

ANTOINE RETOURNANT SA VESTE



F. VIGNE.

H. de Lyon

GUIGNOL. — Hardi, mon vieil Antoine, tape toujours, les élections approchent !

GNAFRON. — Hein, Chignol, comme on change en devenant vieux.

(La suite à la 2^e page).



Jannus Gailleton OU LES QUATRE BESICLES

GUIGNOL. — Vieux t'ami Gnafron, si te veux, y fait beau, l'air z'est sec, nous vons aller faire une ballade.

GNAFRON. — Te sais ben que je peux pas t'aller bien loin par rapport à mes rhumes d'artisses que me sont tombés sur les agacins et les renoncules.

GUIGNOL. — Si on allait à la vogue des Tapis, sus le Plateau, c'esse le d'arnier dimanche on pourra rigoler. On passera chez les Chamouillet, les Trancanoir, les Battandier, te sais ben que pus on est de fous, pus on rit.

GNAFRON. — Ah ! ben alorsse, si te parles d'emmener les femmes, y a rien de fait, elles font tout le temps que de japiller, qu'on s'entend pas, et pis elles veulent tout le temps restasser sur les chevaux de bois que c'en est quasiment z'une scie.

GUIGNOL. — T'as ben z'un peu raison, ma vieille. Eh ben ! on les laissera et on leur z'y dira rien ; nous vons prendre pour un sou la ciffelle Trois-Paquets, et nous vons z'aller licher de vin doux aveque de marrons, pas vrai ?

GNAFRON. — Ça, c'est z'une chouette idée, allons, zou ! vons-z'y !

GUIGNOL (au tourniquet de la ficelle). — Allons, passe Gnafron.

GNAFRON. — Après toi, mon vieux. (Ils se précipitent tous deux et le tourniquet ne peut plus tourner).

L'EMPLOYÉ. — Allons, voyons, jamais vous ne passerez ; reculez, mais reculez donc.

GUIGNOL. — Reculer, t'esse ben rigolo, funiculaire de mon cœur, on est sensément pris dans l'ongrenage ; je peux pas, ouf ! oh ! la, la, Gnafron pousse pas, te me crèves les boyes.

GNAFRON. — N'en v'là z'une narnivolle, tout de même. Attends Chignol, je vas me retourner un tantinet ; là....., recule à présent.

UN VOYAGEUR. — Allons, dépêchez-vous, tas d'idiots, vous allez me faire manquer le train.

GUIGNOL. — Je voudrais ben te voir

à note place, spèce de maboule, si t'esse pressé, cours devant.... Ah ! ouf ! ça z'y est. (Au voyageur) Spèce de marque-mal, te nous a t'y pas appelésidiots ou si les ireilles m'ont chanté.

LE VOYAGEUR. — Mais, c'est vrai, on n'a pas idée de boucher le tourniquet.

GNAFRON. — Te vas te faire enlever le croupion d'une coche si te nous insurtes. Allons passe donc, grand mellassen (il le pousse).

LE VOYAGEUR. — Sont-ils insolents ces ivrognes.

GUIGNOL. — Gnafron, y nous a t'appelé ivrognes...., la sampille, te sais, marque-mal, ne butes pas, sans ça te vas trinquer pour sûr.

L'EMPLOYÉ. — Allons, Messieurs, débarrassez le tourniquet, que diable ! (ils passent).

GNAFRON. — Te nous a appelés ivrognes, eh ben ! te n'en a z'un de toupet, moi que ne bois que d'eau pannée depuis trois semaines. — Viens Chignol, dépêche-toi, nous vont manquer la ciffelle. (Ils montent dans le truc).

GUIGNOL. — Ah ! nous v'là z'en route...., oh ! oh ! tiens-toi bien, Gnafron, ça balotte.

GNAFRON. — Je te lâche pas.... Ah ! nous v'là z'arrivés..... (Ils descendent). Tiens ! Chignol, qui donc c'est ce gone que nous arreluque de traviole ?

GUIGNOL. — Te le reconnais pas, mais c'est Antoine, notre grand'Maire à tous en parsonne particulière ; mais que diable qu'il a à nous arreluquer comme ça... ah ! j'y sus : il aura pris ton pif pour un bec de la compagnie du gaz indurbitablement.

GNAFRON. — Te peux rien me dire sans te moquasser tout le temps de mon pif. Y t'arregarde pas, laisse-le donc tranquille.

GUIGNOL. — Tiens ! v'là le Maire que joue aux cigares aveque un bonneteur... oh ! oh ! y gagne..... ah ! la veine tourne, y perd, y reperd, y rereperd, c'est z'une vraie guigue ; y s'arrête pas, c'esse pas possible.

GNAFRON. — Vois-tu quand on a c'thabitude-là mon Cadet, eh ben, c'est comme qui dirait z'un ver rongeur qu'on aurait dans la poche.

GUIGNOL. — Ah ! v'là qu'il a fini... Tiens y se dirige vers les vélocipètes à voirpeur. Est-ce qu'il fait de la bicyclette par hasard ?

GNAFRON. — Petêtre ben, à moins que ça soye pour dégourdir ses rhumatisses. On ferait petêtre ben d'en faire autant, pas vrai, Chignol ! Emboitons-lui le pas. (Ils montent sur les bicycles qui se mettent à tourner). Ou, ça z'y est, oh ! mais dis donc c'esse bien chouette, on doit rien avoir l'air rigolo tout de même sur ces mercaniques.

GUIGNOL. — Allons bon, v'là Antoine que peut pus tiendre l'équillirbe, ah ! la la, il lâche les ripatons.

GNAFRON. — C'est sa goutte que le prend. Y va petêtre dégringoler, si on le retenait par son panaire ?

GUIGNOL. — Laisse-le donc, va, il esse adroit comme un singe, malgré toutes les barouffes, y retombe toujours sur ses piottes. (Le truc s'arrête). Ah ! en v'là t'assez, j'ai la caboche que me pèse, j'ai pus l'habitude de virer comme une toupie.

GNAFRON. — Moi aussi, ça me chavire l'estôme, reusement que nous ont pas t'encore liché de vin doux sans ça mon belin, nom d'une grolle ! ça ferait du porpre. Tiens mais où donc qu'a passé notre Antoine ? y s'est trotté, se y sera aperçu que les bicyclettes avaient pas de grelots, ça l'aura vesqué.

GUIGNOL. — Ou il aura vu qu'on le filait, y se sera... ah ! mais non, arreluque-le que mange une bugne.

GNAFRON. — La vou donc ? ah ! c'esse pas possible, y se sustente, tiens où donc qu'y va à présent, oh ! c'esse pas possible y s'arrête devant le massacre des innocents, la noce à Thomas... y prend des paumes... y les jette, nom d'un tire-jus, Chignol il esse adroit le gone, y n'en manque pas un, pan sur les époux que lèvent les guiboles en l'air, pan sur le beau-père, le père et la miman, ah ! c'esse chouette, il a gagné de cigarettes que la marchande lui z'y donne aveque une fleur en papier. Est-ce qu'y se l'est pas mise à la boutonnière ?

GUIGNOL. — Non, ça éclipserait son grand cordon, c'esse trop voyant. Ah ! ah ! y fume le Maire !

GNAFRON. — Oh ! y fume pus souvent qu'à son tour, le gone... mais c'est ben p'r sa faute... Tiens, qu'est-ce que c'est que c'te machine devant lui ?

GUIGNOL. — C'esse z'une tête de Turc ; tiens c'est tapé ça, arreluque donc le maillet, y a queque chose d'écrit. — Séance du 15 octobre. — Ah ! c'esse épatant et le turc c'esse un bec de gaz de la rue de Savoie. Je superpose pas qu'y va essayer de cogner dessus, c'est son amie.

GNAFRON. — Ça le génisse pas, tiens reluque plutôt, pan.

GUIGNOL. — Y fait mille du coup, mais il a cassé un carreau, est-ce que par t'hazard ça serait sarieux... pan, y recommence, deuxième remille et deuxième carreau, ben vrai j'y comprends pus rien. Ça m'abrutit sensément ; y comprends-tu queque chose Gnafron ?

GNAFRON. — J'y comprends ben que trop, et si te veux je vas te jabotasser tout ça que je sais là-dessus ; du reste, le gone en a pour un moment à cogner sur cet article et vons faire un petit tour

en jabotant, on le retrouvera encore pour sûr en revindant.

GUIGNOL. — Alorsse te dis qu'il en a pour longtemps à démolir son bec de gaz.

GNAFRON. — Turellement, te comprends ben que la Compagnie fera de coups de Jarnac avant de donner le chant du cygne, parce que te sais pas que la d'arnière séance du Conseil municipal l'a quasiment abruti et enterrée.

GUIGNOL. — Qui ? Antoine ?

GNAFRON. — Non, la Compagnie, bugnasse. Faut te dire que la Compagnie du gaz gagne pas mal de galette, le gaz lui z'y coûte presque rien, elle le fait sensément aveque la sueur des abonnés.

GUIGNOL. — Ça que c'est que la science tout de même !

GNAFRON. — Et bien oui, quoi que te veux ? Y a z'un traité qu'a z'été élucubré par un ancien Parfait du Rhône, le pipa Vaysse et la Compagnie.

GUIGNOL. — T'as dit Vaysse, c'était z'un nom prédestiné pour la fabrication odorante du gaz.

GNAFRON. — Alorsse ce traité fenit en 1903, dans huit ans, quoi. Turellement la Compagnie, d'accordave que Antoine, veut prolonger son traité et propose de lui z'y donner le moine au pôle de l'éclairage encore pour pas mal d'années.

GUIGNOL. — Pas possible !

GNAFRON. — Aussi, y paraît qu'y a t'aeu de grabuge au Conseil municipal le 15 de ce mois, et presque tous les conseillers ont tourné le croupion à notre grand Maire.

GUIGNOL. — Quel cataclysse !

GNAFRON. — Y a Augagneur que veut pas qu'on pose de lapins aux abonnés et que dit qu'y z'y en a t'assez, que faut examiner ça pus sarieusement. Colliard appuye sur la crosse, et y braillait comme de pies, d'autant plus qu'y paraît qu'en 1903 tous les canaux seront z'à la ville.

GUIGNOL. — Alorsse le Conseil pourra fabricasser le gaz pour les contribuables ? ça va z'être tapé ça, ça qu'on va se gondoler, c'esse rien de le dire. Mais si le conseil vote oui nous sont liés z'encore pour 34 années ?

GNAFRON. — Turellement, aussi tout le monde ouvre les chassis, te comprend ben que d'ici là on aura ben z'éventé un gaz supercocantieux plus mieux chouette que les fumerons de la rue de Savoie.

GUIGNOL. — Pas malin, si c'est fait z'avec la sueur du pauve monde, c'est z'humide, eh ben et l'électricité du canal de Jonage, et la force centripète dont on va faire la distributance dans queque temps. C'est ça que sera comode d'avoir de la force, de l'énergie électroque à domicile. Quand on aura

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu Kinetographique

Séance du 17 octobre 1895

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Berthélemy, adjoint au maire.

Retiré sous sa tente — comme le bouillant Achille « aux pieds légers » où il prodigue ses tendres consolations à sa chère *Briséis* de la rue de Savoie, dont le Conseil (des Atrides) veut le séparer de corps et de biens.

M. Arnoud dépose une pétition des habitants des 2^e et 5^e arrondissements demandant la création d'une passerelle pendant les travaux de reconstruction du pont d'Ainay. Cette demande est renvoyée à l'administration.

Qui la tiendra, naturellement... en Quarantaine.

M. Affre demande si l'administration est bientôt disposée à déposer son « rapport » sur la construction de l'hospice des invalides du travail.

Hélas ! M. Affre, ce n'est pas une construction de rapport, bien au contraire.

M. Berthélemy répond que l'administration s'en occupe. Il donne à MM. Affre, Masson et Colliard une réponse sur une pétition adressée par M. Affre au sujet de terrains sis à Perrache et sur lesquels aucun droit n'aurait été perçu.

Ça, c'est de sa compétence, puisqu'il est professeur de droits.

M. Masson rappelle les erreurs de la voirie, qui, en maintes circonstances, ne connaissait même pas les terrains appartenant à la ville, ce qui a amené des études coûteuses et des retards dans divers procès.

C'est autant de gagné pour la Ville, qui a l'habitude de les perdre.

M. Augagneur dit qu'il faudrait des pièces pour éclairer ce débat. Il demande que l'administration établisse par un dossier régulier quel est le propriétaire des terrains en litige.

Oui, comptez que l'Administration va vous « éclairer » maintenant que vous avez rejeté le renouvellement du traité avec la Cie du Gaz l...

M. Robin interpelle l'administration sur l'achat d'un terrain pour la construction du Lycée de jeunes filles.

Ne serait-ce que pour faire un pendant symétrique à l'Hôtel des Invalides du travail.

M. Berthélemy répond que le terrain a été acquis, mais il ne sera pas disponible avant 1880. Une expropriation serait peut-être possible deux ans plus tôt, mais elle entraînerait des dépenses auxquelles le conseil ne voudrait peut-être pas se livrer.

Ah ! si l'Administration était libre de gaspiller encore là, à sa guise, quelques centaines de mille francs, l'affaire serait vite dans le sac.

M. Bessières interpelle sur la création de

deux internats primaires pour les enfants nécessiteux et d'une école primaire supérieure à Vaise. Aucune étude sur la question, dit-il, n'a été faite, malgré ses demandes réitérées depuis quatre ans.

Ça vous apprendra, papa Bessières, à présider une commission hostile au monopole du Gaz : vos protégés resteront voués à l'obscurantisme.

M. Berthélemy répond sur la deuxième question que le chiffre des élèves de l'école de Vaise n'était pas encore suffisant pour la création d'une école supérieure.

Vaisois, mes amis, vous savez ce qui vous reste à faire : soyez heureux et ayez beaucoup plus d'enfants.

Les tramways électriques

M. Brizon demande, au nom de la commission, qu'on renvoie à huitaine les conclusions de son rapport sur la demande de la Compagnie des tramways de substituer la traction électrique à la traction animale sur certaines lignes.

D'aucuns trouvent que c'est trolley.

M. Augagneur. — Il faudrait que la commission hâtât son travail. Elle avait conclu précédemment à un envoi de délégués qui étudieraient le fonctionnement des divers modes de traction électrique dans les grandes villes de l'Europe. Il y aurait quelque chose à faire auparavant, ce serait de savoir si on accepte la demande de la Compagnie ou si on la rejette.

On n'a qu'à se prononcer ce soir pour ou contre le mode de traction par fil aérien, qui est déjà appliqué à Lyon, et que, seul, la Compagnie a l'intention d'utiliser.

Il n'y a pas à dire, il a le fil et cause comme un docteur.

M. Brizon répond que les conclusions de la commission ne pourront être connues et discutées qu'à la prochaine séance.

Et l'on vante la rapidité de l'électricité !

M. Colliard. — La Compagnie demande à transformer son mode de traction, elle suit ses intérêts. Il faut aussi que les intérêts de la ville soient sauvegardés ; il faut qu'on examine à l'avance ceux des voyageurs et des employés, qui, dans les nouveaux services électriques, sont quelque peu négligés.

Quelque peu ? vous êtes modéré dans votre appréciation, citoyen Colliard !

M. Brizon dit que la commission s'est occupée sérieusement de ces questions, mais, au point de vue administratif, elle ne peut, assurément, intervenir.

Et comme l'Administration se fiche du peuple et n'intervient jamais qu'en faveur des Compagnies à monopoles, le public peut « se fouiller » comme ci-devant. C'est le seul droit qu'on lui reconnaisse.

M. Coste-Labaume. — Ni la commission, ni le conseil n'ont à imposer tel ou tel mode de traction à la Compagnie. L'étude des divers modes de traction n'est absolument pas nécessaire. Le conseil doit se borner à étudier la demande de la Compagnie et à se prononcer en connaissance de cause.

Il est de fait qu'en matière de « traction » la plupart de nos conseillers n'offraient quelque compétence, que s'il s'agissait de substituer la race asine à la race chevaline dans l'attelage de nos tramways.

une belle-mère méchante, pan, un courant ! de c'te façon on lui z'y flanque une pile sans la lui z'y flanquer tout en la lui z'y flanquant.

GNAFRON. — On électrosera tout z'à la cambuse ; quand les gones qu'apporteront de regrollages voudront pas payer, on leur fera faire la danse du ventre en cinq sec, rien qu'en appuyant sur le bouton.

GUIGNOL. — Le bouton électroque, turellement... Ça sera tapé. Alorsse te dis que notre maire Antoine voulait faire faire la renouvelance de la concession gazophoque.

GNAFRON. — Fatement, mais mon cadet, c'est z'un gone que la connaît dans les coins... te connais les Jannus ?

GUIGNOL. — Jeanne Huss, oui, c'est la même à Jean Huss, un gone qu'avait l'air étique.

GNAFRON. — Mais non, c'est z'un nom qu'esse tout au long dans les *mites au logis*. Te te rappelle plus de tes classes, ma parole.

GUIGNOL. — Aveque ça que j'ai t'appris ta... *mite au logis*, te dis. C'est tout de babioles. Eh ben ! quoi que te me veux avec ton jannus ?

GNAFRON. — Oui, et ben c'est z'un gone qu'a sensément deux faces, c'est comme qui dirait le dieu de la roulbardise.

GUIGNOL. — Et alorsse quoi t'esse qu'il a z'à voire aveque la compagnie du gaz ?

GNAFRON. — C'est que c'est tout le portrait d'Antoine. Quand y z'a vu que le Conseil municipal lui z'y tournait le dos, d'après ce qu'il avait motionné, en deux temps et trois mouvements, il a tourné le dos à la Compagnie en lui tapant dessus. Aussi ça z'été un enterrement de première classe pour la rue de Savoie.

GUIGNOL. — Oui, mais te penses ben que l'année prochaine on va lui z'en tiendre compte de tout ça. Y s'est bien foutu de nous, ça, c'est vrai, mais on l'attend, et faudra ben qu'une bonne fois pour toutes y nous fasse pas prendre sa vessie pour une lanterne. Et on lui z'y taillera une veste soignée et carabinée.

GNAFRON. — Ah ! tiens, tais-toi donc, ganache, te me fais rire, te sais ben que roulé par l'un ou roulé par l'autre faut toujours y passer.

GUIGNOL. — Et qui vaut mieux t'encore z'être roulé par quelqu'un d'intelligent que par un imbécile. Voilà pourquoi faut prendre patience. N'empêche pas qui se fait vieux et qui fait plus grand chose à présent.

GNAFRON. — Tiens, relaque-le que reprend la ciffelle ; vons-nous avec lui ?

GUIGNOL. — Non, pas encore ; viens donc vitrer la ménagerie Pezon pour voir Romulus. Dis donc, à propos de

ménagerie, te sais la différence qu'y z'y a entre le lion Romulus et Antoine.

GNAFRON. — Ah ! ma foi, non.

GUIGNOL. — Eh ben y en a pas : Romulus est féroce, et Antoine depuis quelque temps *se fait rosse*, en faisant pus rien de bon.

GNAFRON. — Pas mal, ma vieille, eh ben ! dis-me donc quelle différence y z'y a entre un tigre du Bengale et la parole à Antoine le Maire.

GUIGNOL. — Oh ! j'y connais, ma vieille, c'est que le tigre, il esse *cruel* et que la parole à Antoine elle n'est plus *cruelle*.

GNAFRON. — Allons les gones, viendez donc avec nous siffler une chopine, ça vaudra mieux que de dire de gognandises... Allons, zou ! !

JEAN GUIGNOL.

BORBÉE DE SIFFLETS

Un des copains, mitré, de ce vieux Sircey des familles, l'ancien normalien Perraud — ADOLPHE-LOUIS, de son sacré pseudonyme — vient de trouver un moyen inédit et *impayable* (c'est le mot) de célébrer la prise de Tanarive.

Cette idée, véritablement inspirée, fait chorus avec le *Te Deum* de son compère Richard — lequel *épiscopette* à Paris —

O Richard ! o mon roi !
« L'Univers » — de Veillot — l'abandonne

mais le *Guignol* te reste.

Or donc, l'évêque d'Autun, émule et successeur du machiavélique Talleyrand, a pris sa bonne plume académique pour demander à M. Félix Faure de faire surseoir à l'application de la loi du 16 avril « sur le droit d'accroissement » en l'honneur de la défaite des Hovas et de la conquête de leur capitale.

Heureusement qu'il ignorait encore, en écrivant son épitre, la reddition de Farafate, enlevée sans coup férir par l'amiral Bienaimé (chacun son « taf » à la Marine comme à la Guerre) sans quoi leur Seigneur Perraud n'eût pas manqué de profiter de ce second triomphe pour solliciter du Président de la République — qui n'en peut mais — l'abrogation pure et simple des autres « lois scélé-rates » scolaire et militaire.

C'est ça qui aurait donné « du cœur au ventre » à nos

Vaillants guerriers sur la terre étrangère.

s'ils eussent pu se savoir les champions de cette nouvelle croisade, en faveur de laquelle nos fougueux prélats lèvent la crosse en l'air !...

M. Fromentin qui, dans un couloir du tribunal de commerce de la Seine le 13

juillet, tira sur M. Antelme cinq coups de revolver et le tua, vient de comparaître, à Paris, devant la Cour d'assises sous l'inculpation de meurtre.

Après l'interrogatoire, qui ne révèle aucun fait nouveau, les témoins, au nombre de quinze, sont entendus.

A noter l'humoristique déposition de M. Jourdan, député du Var :

Votre nom ? demande le président.

— Jourdan.

— Votre profession ?

— Avocat au barreau de Marseille.

— ... Et député du Var.

— Ce n'est pas une profession...

— C'est une *qualité*.

— *Quelquefois*.

— Faites votre déposition.

Voilà un Président de Cour qui parie comme un Président de *Chambre* ; tandis que la déposition « à décharge » du député du Var — tombeur de Clémenceau — montre qu'il n'ambitionne nullement la célébrité de son terrible homonyme de la période révolutionnaire, Jourdan *Coupe-Tête*.

**

« Le régiment de dragons n° 49 d'Arkangel a reçu, le 10 courant, un don impérial consistant en un étendard et sept trompettes en argent, ayant appartenu à l'ancien régiment des dragons d'Arkangel ; ces trompettes portent l'inscription suivante : Pour de brillants faits de guerre à la prise de Berlin le 28 septembre — 10 octobre 1760. »

Le millésime est un peu ancien ; mais nous espérons bien que nos amis russes le *rajeuniront*, le jour où nous transporterons sur la scène européenne la nouvelle pièce de Paul Hervieu : *Les Tenailles*, dont la France et la Russie forment les deux branches qui « serrent » tôt ou tard l'ennemi commun et l'arracheront de l'Alsace-Lorraine, domaine provisoire du seigneur *Dur-Vil*.

**

« Un savant suisse, le professeur Heim vient de faire au club alpin de Zurich une conférence sur les chûtes du haut des montagnes, et à grands renforts d'arguments et de témoignages, il s'est efforcé d'établir que la mort obtenue par ce procédé était la plus commode, la plus élégante et la plus agréable de toutes. »

C'est bien tentant ; mais je conserverai de la méfiance, tant que je n'aurai pas vu ce professeur de « dégringolades » fournir la preuve expérimentale de ce qu'il avance — comme l'aéronaute Capazza, que nos voisins belges viennent de porter en triomphe à sa descente de *parachute* ; alors que l'infortuné Toulet, victime d'une précédente ascension — selon les théories chères au savant

M. Heim — a été simplement porté... en terre. »

O. HÉLÉCONE.

Nos Théâtres

GRAND-THÉÂTRE

Massenet ! Saint-Saëns ! Quelle plus belle inspiration pouvait avoir M. Vizen-tini, que celle de faire applaudir sur son théâtre, pour inaugurer sa direction, les meilleurs chefs-d'œuvre de ces deux génies si français !

Après le *Cid* qui a consacré ses principaux interprètes, Mmes Martini, Jaus-sen, MM. Villa, Beyle, Vérin, etc., etc., comme nos hôtes définitifs, et que le défaut d'espaces nous joulige à regret à renvoyer notre appréciation, nous avons eu *Manon* qui a servi de présentation au public des principaux artistes chargés d'interpréter les ouvrages d'opéra-comique proprement dits.

Mlle Simonnet, de l'Opéra-Comique, nous a montré une *Manon* exquise, délicieusement aimante et remarquable en tous points, malgré une fatigue évidente, dans ce rôle qui exige des qualités de tout premier ordre de chanteuse au talent consommé.

M. Gluck a, de sa voix de ténor léger au timbre agréable, limpide et caressant et dont il se sert avec le meilleur goût, produit une excellente impression dans le chevalier des Grieux. En compagnie de Mlle Simonnet, le public l'a acclamé et rappelé jusqu'à trois fois. C'est là le meilleur éloge que je puisse lui adresser.

M. Huguet nous est revenu avec son bel organe de baryton et son savoir de chanteur apprécié.

M. Lequien, Mlles Henriette Mon-camp et Marie Girard, dans des rôles secondaires, se sont fait remarquer et applaudir.

Les chœurs, certainement fatigués par le surmenage ordinaire d'une réouverture, n'ont pas chanté avec la vaillance du premier jour.

Compliments à d'Alessandri pour sa gavotte bien réglée dans le style et félicitations, est-il besoin de le faire ? aux artistes de l'orchestre et à leur chef.

Samson et Dalila

Mercredi, M. Vizen-tini a donné *Samson et Dalila*, avec MM. Vergnet, Beyle, Vérin et Mlle J. Dhasty. Soirée délicieuse s'il en fut, grâce à une interprétation absolument remarquable aussi bien par les artistes dont les noms précèdent que dans l'observation des minutieux détails qui fourmillent dans ce chef-d'œuvre de si haute envergure.

C'est la troisième victoire — qui son-gerait à le contester ? — que vient de remporter la direction depuis la réouverture.

M. Vergnet a été admirable en tant que chanteur et comédien dans ce rôle de Samson, si lourd à porter pour les chanteurs inexpérimentés. Avec cet artiste rien n'est livré au hasard par sa méthode savante et son style pur qui font de lui le plus complet ténor de force que je connaisse. Son succès dans cette soirée se chiffre par plusieurs ovations et rappels.

M. Hemmel demande la parole pour déposer des propositions ; il est invité à se rendre à la prochaine séance de la commission.

Sur ce « coup de l'horloger » le renvoi à huitaine est voté.

L'Ecole de santé militaire

M. Charbonnier dépose un rapport sur l'extension du service d'incendie de l'Ecole de santé militaire, nécessitant un crédit de 2.500 fr. avec cette condition que les travaux déjà faits seront utilisés.

Dame ! à moins de déclarer que ces travaux étaient inutiles...

M. Coste-Labaume demande quelques explications.

M. Lavigne, adjoint chargé de ce service, les lui donne. Il ajoute que l'architecte l'a informé qu'une certaine quantité de matériel provenant de l'ancienne installation de l'Ecole à l'hôpital Desgenettes était indispensable. Il demande de déléguer deux ou trois conseillers pour voir le parti qu'on pourrait en tirer.

Heureusement que nos édiles sont spécialistes en toutes choses ; et que le feu de leurs discussions les prédispose à devenir de parfaits pompiers.

M. Colliard. — Il avait pourtant été dit que tout le matériel de l'ancienne installation serait transporté et utilisé pour la nouvelle. Il constate qu'on a tenu à faire la dépense d'un matériel entièrement neuf.

Toujours prodigues et généreux nos conseillers... avec les deniers des contribuables.

MM. Bourdin, Colliard et Affre sont nommés pour aller examiner le susdit matériel.

Quand ces beaux pompiers
Vont à l'exercice...

Questions diverses

M. Grossetête donne lecture d'un rapport tendant à approuver la construction d'un bâtiment, cours de la Liberté, excédant la hauteur réglementaire. Il déclare ne donner l'avis de la commission et réserver son opinion propre.

Ne serait-elle pas « à la hauteur » de l'avis de la commission ?

M. Clatel dit qu'il faut faire respecter le règlement. Il a été appliqué récemment dans de semblables conditions. Le conseil ne doit pas faire de faveurs aux uns ni aux autres. Il s'oppose à cette dérogation au règlement.

A défaut de la *fraternité*, il veut faire régner l'*égalité* cours de la Liberté ; et s'il ne tenait qu'à lui, il ferait niveler jusqu'aux cheminées des immeubles existants. Le règlement, il ne connaît que ça !

M. Robin appuie les conclusions de la commission, mais à la condition qu'on revienne sur la délibération précédente prise contre un constructeur dans des conditions analogues.

M. Robin a la digestion difficile ; ça lui « revient. »

M. Lavigne dit qu'il est impossible de revenir, comme le voudrait M. Robin, sur une décision prise et qui a déjà reçu un commencement d'exécution.

Pensez donc ; ça pourrait porter atteinte

à la considération et au prestige du Conseil... qui n'en a déjà pas de reste.

M. Hemmel explique qu'il s'agit d'un campanile destiné à l'embellissement du quartier. Le conseil aurait tort de refuser une autorisation.

S'il s'agissait de l'enlaidir, elle serait déjà octroyée

M. Bessières est de l'avis de M. Hemmel, au point de vue architectural.

C'est une opinion d'autant plus soutenue que nos édifices civils, particuliers, semblent prendre à tâche de justifier l'adage : « L'ennui naquit de l'uniformité ». Il n'est pas trop tôt qu'on déroge à la sainte routine.

M. Colliard dit qu'on a refusé l'autorisation à un petit constructeur pour l'accorder à un grand. Cette dérogation au règlement n'est pas admissible.

Pourquoi donc ! si l'autre projet était petit et mesquin, et celui-ci grandiose !

M. Augagneur dit que les deux cas qu'on assimile ne sont pas les mêmes. Il explique pourquoi l'autorisation précédente a été refusée, ainsi que celle d'un clocher aux Brotteaux, refus qui rend M. Chavent adversaire de la présente autorisation, pour laquelle lui, M. Augagneur, se prononce.

Avec tous ceux qui ont quelque souci des embellissements de notre Ville, surtout lorsqu'ils se présentent à titre gratuit et laïque, ils deviennent alors — pour ainsi dire — obligatoires.

M. Clatel insiste en faveur du refus, en

ajoutant que l'excédent de hauteur est de 14 mètres.

Ce pauvre Clatel en prend le vertige !

M. Chavent dit qu'en fait d'embellissement, il ne fait pas de différence, et qu'un clocher d'église et un campanile commercial embellissent également.

Soit : raison de plus pour accorder au commerce ce qu'on a laissé ériger par de nombreuses églises ; cela apportera un peu de variété dans notre horizon.

M. Bessières cite les exemples du quartier Grôlée et de l'hôtel Bellecour.

C'est vrai, ça ! pourquoi donc la *Guille* serait-elle plus mal partagée ?

M. Colliard. — Une chose bien simple s'impose. Puisque nous devons adopter de nouveaux règlements de voirie qui permettront à tout le monde, moyennant finance, d'élever des campaniles, pourquoi ne pas renvoyer à quinzaine, après le vote du règlement ?...

J'aurais été étonné que ça ne finisse pas encore par un renvoi. Espérons qu'aux élections prochaines, les électeurs les renverront aussi... *dinguer* — comme on dit dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Cette proposition est adoptée.

Eh voilà comme on *bazarde* toutes les discussions.

La Galerie de l'Hôtel-de-Ville

M. Brizon présente son rapport sur la démolition de la galerie métallique et vitrée établie au fond de la grande cour de l'Hôtel-de-Ville, et demande un crédit de 20.000 francs pour ces travaux.

Mlle J. Dhasty possède un organe de mezzo contralti, superbe de sonorité et d'ampleur dans toute l'étendue du registre. Le redoutable rôle de Dalila a été tenu par elle presque sans défaillance. Mon *presque*, a trait au duo canon de la fin où Beyle a sauvé la situation. Si la chanteuse n'est pas complète, ses indications dans ce qu'elle fait laissent deviner une nature artistique qui grandira sûrement. C'est vraiment regrettable que Mlle Dhasty nous quitte après le premier mois. Voyons, M. le directeur, intercédez auprès de votre collègue de Nice.

M. Beyle a donné au grand-prêtre et sa science de chanteur réputé et ses merveilleuses connaissances scéniques. Son organe est plus que jamais moelleux, chaud et sympathique. Le public a associé M. Beyle aux ovations faites à Mme Vergnet et à Mlle Dhasty.

M. Verin a trouvé le moyen de se faire applaudir dans un bout de rôle et Ramieux celui de ne pas se faire « embarquer » dans les récits d'Abimélech. Les ballets de d'Alessandri sont composés avec le goût habituel de ce maître et Mlles Magliani, Robino et Cerri s'y sont fait applaudir.

Les costumes rafraîchis donnent l'illusion du neuf et les armures étincelantes ainsi que la mise en scène réglée avec un soin jaloux ont fait apprécier une fois de plus le goût du beau de M. Vizentini.

JEHAN-MARY.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Première représentation (reprise)
des RANTZAU
COMÉDIE-DRAME
en 4 actes de MM. Erckmann-Chatrion

La Direction des Célestins nous donnait, le lundi 22 octobre, la première représentation des « Rantzau », de MM. Erckmann-Chatrion, les deux auteurs alsaciens bien connus.

Cette pièce, jouée sur notre scène de comédie il y a une dizaine d'années environ, ne laissa aucun souvenir durable dans l'esprit des spectateurs ; cependant bien caractérisée et d'une belle littérature elle dépeint puissamment ces caractères rapaces dont les sentiments

d'affection sont étouffés par l'appât du gain.

L'action se passe au pays de Chaulnes, dans les Vosges, en 1829, et le rideau se lève au 1^{er} acte sur le salon du vieil instituteur Florence qui fit l'éducation première de Louise et de Georges, cousins germains, enfants de deux frères, Jean et Jacques Rantzau.

Florence est occupé à compiler des documents littéraires, lorsque sa fille Juliette lui annonce l'arrivée de Georges qui vient, en élève reconnaissant, lui souhaiter sa fête. Après les compliments d'usage il fait à son ancien maître certaines révélations sur un procès qui vient d'éclater entre son père et son oncle.

Ce différend, qui sépare les deux frères, provient de ce qu'au lit de mort de leur père, l'ainé Jean, de nature astucieuse, souple et fausse, a su, par son ascendance sur le vieillard, décider celui-ci à lui abandonner la presque totalité de sa fortune, ne laissant à son frère Jacques que le quart du patrimoine inaliénable par la loi aux enfants déshérités.

Le père de Georges arrive sur ces entrefaites prier Florence de témoigner dans le procès, et au moment où Jacques Rantzau et son fils prennent congé de l'instituteur, on annonce, devant eux, l'arrivée de leur frère et oncle Jean accompagné de sa fille Louise.

Ils se retirent en évitant leur rencontre.

Jean Rantzau vient également de son côté prier Florence de témoigner dans le procès, et le « brave homme », bon et faible, promet et accepte même une invitation à dîner pour le lendemain.

Le rideau tombe sur les imprécations de Jean Rantzau à son frère.

Au second acte nous sommes dans le salon de Jean Rantzau qui vient d'acheter à sa fille Louise un piano Empire. On annonce l'arrivée des invités : Florence, sa femme Marie-Anne, sa fille Juliette, et M. le garde général, jeune homme élégant, de personnalité importante dans le pays et à qui Jean Rantzau rêve de donner la main de sa fille.

A cet effet, il charge le « brave homme » Florence de pressentir Louise sur ce mariage, mais, celle-ci, qui depuis longtemps déjà aime secrètement son cousin Georges, refuse catégoriquement et sachant bien qu'elle ne pourra jamais épouser celui qu'elle aime par

suite de la haine séparant les deux familles, déclare formellement à Florence qu'elle entrera au couvent plutôt que de consentir à donner sa main au garde général.

Le père de Louise revient prendre la réponse de sa fille et entre dans une terrible colère à l'annonce de son refus ; puis, le sang bouillant des Rantzau lui faisant perdre tout sang-froid devant cet acte de révolte filiale, il frappe violemment sa fille qui en tombant reste inanimée sur le tapis du salon.

La toile tombe sur cette scène de violence.

Au 3^e acte, le rideau se lève sur la place du village de Chaulnes et les commentaires vont leur train entre les comères qui gémissent sur l'incident et la maladie de Louise qui veut se laisser mourir malgré les princes de la médecine appelés à son chevet. Son père reste atterré devant l'impuissance des médecins qui sortent de chez lui et vont se retirer, lorsque Florence toujours « brave homme » leur apprend le secret amour de Louise pour son cousin Georges, seule cause de tout son mal.

Sur cette révélation, les médecins s'adressant à Jean Rantzau lui jettent alors cette apostrophe : « Vous venez d'entendre Monsieur, le sort de votre fille est entre vos mains » et sur ce ils se retirent.

L'amour paternel, reprenant le dessus, dans cette âme vénale, le père de Louise dans un mouvement spontané, pour sauver sa fille, vient frapper à la porte de son frère Jacques. Celui-ci, en apercevant son frère, éprouve une répulsion naturelle et va refermer sa porte quand Jean s'écrie : « ma fille va mourir, laisserais-tu mourir ton fils ? Jacques, réponds simplement ce mot : *entre* » et la toile tombe sur ce tableau de réconciliation fraternelle.

Le 4^e acte voit le dénouement de la pièce. A ce moment, nous sommes chez Jacques Rantzau qui comme son frère consent au mariage de son fils Georges avec sa nièce Louise.

Florence a rédigé le contrat. Les futurs époux sont présents et sur l'ordre de Jacques la lecture en est faite à haute voix.

En effet, par les clauses de ce contrat, Jean Rantzau devra rembourser à son frère la somme de deux cent huit mille francs, intérêts composés compris, représentant la part de l'héritage paternel

spolié à Jacques. En outre, Louise devra apporter en dot la maison qu'elle habite avec son père ; de sorte que le pauvre oncle Jean se trouve ainsi dépouillé de tout son avoir.

Mais Georges qui a écouté impatient les conditions léonines de ce contrat, éclate alors en reproches amers à son père et le sang généreux et bouillant des Rantzau faisant appel à son cœur d'amoureux, à son cœur de Roméo de la nouvelle école, c'est dans un superbe élan qu'il s'écrie : « il faut ici que l'amour soit plus fort que la haine ! »

Sur cette belle parole, le contrat est déchiré, les deux frères se jettent dans les bras l'un de l'autre, se réconcilient après trente ans de haine ; enfin, Georges et Louise s'unissent dans le mariage pour perpétuer la vieille race des Rantzau.

La pièce a été très convenablement interprétée. Le personnage principal de Jean Rantzau était confié à M. Mévisto qui lui a donné une physionomie très heureuse, laissant déborder toute la fougue de son tempérament dramatique.

Voilà un artiste de drame qui est de taille à supporter le poids du répertoire.

M. Marchal dans le rôle de Jacques est un peu plus sobre et se tient dans une note plus modérée et cependant très vivante.

M. Fournier, plein de rondeur et de bonhomie, a donné une excellente physionomie au personnage épisodique du maître d'école Florence, bien que parfois cependant il nous a paru trop exubérant dans ses épanchements.

M. Lecointe a montré de l'aisance et de la chaleur dans le rôle de Georges Rantzau.

Quant à Mlle Montchamont, l'ancienne lauréate de notre Conservatoire et qui nous revient après un séjour de plusieurs années dans les théâtres de Paris, il nous a été guère possible de la juger dans le rôle insignifiant de Louise ; nous attendrons pour apprécier son talent de la voir dans une création plus importante.

C'est toujours une jolie personne fort élégante qui a fait preuve de grâce et de finesse dans le rôle de Louise Rantzau.

M. Darlès a fait son possible pour donner de l'intérêt au personnage, assez ingrat, du garde général.

Il n'y a, toutefois, que des éloges à faire à l'Administrateur général pour la mise en scène qui est très exacte et très soignée.

GEORGE DE ROYAN.

Au lieu de 32 000 fr. évaluation primitive. Le morceau étant trop gros n'avait pu passer, il se représente ainsi sensiblement réduit... quitte à s'arrondir ensuite d'un crédit supplémentaire.

M. Coste-Labaume appuie le projet de destruction de ce qu'on appelle familièrement « La Volière ».

Qui abrite, entre nous, de bien vilains oiseaux — soit dit en en exceptant le spirituel préopinant.

M. Bessières. — Est-ce que ces fonds ne seraient pas mieux employés aux groupes scolaires et à l'Hôtel des invalides du travail ? Ne vaudrait-il pas mieux nous donner de la lumière dans cette salle, dont les lampes fumeuses empêchent d'entendre (sic.)

Toujours distrait le papa Bessières, dans ses paroles comme dans ses votes. Si la Cie de la rue de Savoie ne lui gardait pas rancune, elle devrait l'éclairer en canalisant son gaz dans des tuyaux acoustiques.

Enfin, malgré l'intervention de M. l'adjoint Robin et du citoyen Colliard, le crédit est voté et la destruction de la galerie est votée.

Elle remontait, d'ailleurs à l'Empire — d'exécrable mémoire — et nos conseillers

sont tout fiers de « démolir la Bastille ». On fait ce qu'on peut.

Aucune nouvelle question intéressante n'est présentée et le conseil se sépare après avoir voté en courant une série de rapports d'un intérêt très secondaire. La salle se vide.

Pour plus amples détails, relire Zola.

U. MAURICE TIC.

SPECTACLES DE LYON

Eldorado

Le Sergent Simms et ses douze négrillons. Pour la première fois à Lyon, représentation à l'Eldorado, du Sergent Simms et ses douze négrillons dans leurs manœuvres militaires.

Casino

Un maître illusionniste, s'aidant des découvertes de la science, vient de créer une moderne Memnon, un sphinx égyptien jouant, au gré des personnes présentes, des fanfares militaires, des airs d'opéra, des fragments d'œuvres classiques.

Au concert : Brunin, les Athlètes mondains modernes, Ganivet II, toute la troupe.

Scala-Bouffes

Nita Darbel est revenue avec tout l'éclat de sa beauté et le charme d'une diction fort agréable. C'est assurément l'une des meilleures interprètes du genre Yvette Guilbert.

Noctambule-Club

Les gais pinsons du Noctambule-Club donneront dimanche, 27 Octobre, un Grand Concert de famille, salle de l'Eden-Bouffes, cours Lafayette, où ils convient tous les amateurs de bonne musique.

L'Imprimeur-Gérant : J^e BLANC.

Imp. des Facultés, 20, rue Cavenne. — Lyon

AUX PIANISTES

4^{me} année de publication

ANCIENS & MODERNES

Journal musical mensuel

GRAND FORMAT

rédigé avec la collaboration de compositeurs distingués de Paris et de la Province

LE PLUS INTÉRESSANT & LE MEILLEUR MARCHÉ

12 FASCICULES PAR AN

PIANO. — PIANO et CHANT. — PIANO et INSTRUMENT

240 pages de musique

4 francs l'an

en un mandat-poste adressé à M. ROSOOR-DE LA TIRE imprimeur-éditeur, à TOURCOING (Nord).

Tous les abonnements pris dans le courant de l'année remontent au 1^{er} Janvier.

On peut donc s'abonner pour l'année courante.

GRANDE PHARMACIE
DU
SERPENT
LYON. — 32, Rue Lanterne, 32. — LYON

NOUVEAUX RABAIS
Médicaments frais } Détail au prix
PRIX-FIXE } DU GROS
LE GRAND DÉBIT FAIT LA FORCE

LECONS DE PEINTURE
ET DE DESSIN
M^{ME} FRANGIN-RAMEL
81, Rue de Marseille, Lyon
Leçons particulières à domicile

ÉLÉGANTS !
Voulez-vous être bien habillés et à bon marché ? Allez
AU TAILLEUR PAUVRE
car il est le seul pouvant vous donner pour
29 fr. 50
un *Superbe Habillage complet* (sur mesures) en drap et nuances derniers genres.
C'est 66, Cours de la Liberté, et 17, rue Basse-du-Port-au-Bois.
Deux Médailles d'Or : Bruxelles 1893, Paris 1894

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES OBTENUES
Diplôme d'honneur, Médailles d'or, vermeil, argent, etc., etc.
QUINA BRUNO
DEPOT TOUTES BONNES PHARMACIES
Envoi franco le litre 3,50 - par 12 litres 30 f.
Bruno-Tavernier, ph., 36, quai Fulchiron, Lyon

GRAND BAZAR de PAPIERS PEINTS
FABRIQUE. — GROS et DÉTAIL
Immense arrivage de soldes
SPÉCIALITÉ DE VITRAUX
V. ÉMERY
Rue Hypolyte-Flandrin, 19 et rue des Augustins, 12, LYON
En face la grande entrée de l'école La Martinière
PAPIERS RICHES ET ORDINAIRES
depuis 15 cent. le rouleau